

SEANCE DU 28 MAI 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 22 du mois de Mai, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le Jeudi 28 Mai 2019 à 20 h.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr CHUPEAU, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mme de LA TOUR, Mme PAJOU, Mr TURCAUD.

EXCUSES: Mme RAUD, Mr MATHONNEAU, Mme BOUSSEAU, Mme RAGOT.
Mr PICANT a donnée procuration à Mr PEAUD.
Mme RAGOT a donnée procuration Mme ROUSSEAU.
Mme RAUD a donnée procuration à Mme SALLE.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 Mai 2019 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 14 Mai 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA RUE DU ROC.
- 2- PLUI DU PAYS DE STE HERMINE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.
- 3- QUESTIONS DIVERSES.

2019-05B-01- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX REFECTION DE LA RUE DU ROC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Marché de travaux de réfection de voirie de la rue du Roc a été publié entre le 2 au 23 Mai 2019. Trois entreprises ont fait retour d'une offre. Mme le Maire rappelle que plusieurs variantes ont été insérées dans le marché. Elle précise aussi que toutes les offres sont au-dessus de l'estimatif initiale. Elle rappelle qu'il a été demandé aux entreprises de réaliser les travaux rapidement, la réception doit impérative être faite avant le début des travaux de centre bourg prévus en septembre. Toutes les entreprises ont confirmées la tenue des délais. Après présentation au Conseil Municipal de l'analyse de la consultation réalisée par notre maître d'œuvre, Damien VERONNEAU celui-ci décide de réaliser la VARIANTE 1 du marché (Bordure CC1 + enrobé Noir).

Voici le tableau d'analyse :

Estimation des travaux - SOLUTION VARIANTE 1 (Caniveaux CC1 & trottoirs enrobé noir) : en TTC: 116 670,84 €

Entreprises	Montant à l'ouverture des plis en € TTC	Observations et remarques	Choix final TTC Montant vérifié	Critères de jugements						note finale sur 100	Classement
				Prix		Valeur technique		Délai			
				note sur 5	Total avec pondération 40%	note sur 5	Total avec pondération 40%	note sur 5	Total avec pondération 20%		
CHARPENTIER TP	184 935,96		184 935,96	0,82	6,56	3,75	30,00	4,50	18,00	54,56	3
EIFFAGE	140 451,60		140 451,60	4,77	38,16	4,17	33,36	4,00	16,00	87,52	2
COLAS CO	137 803,32		137 803,32	5,00	40,00	3,75	30,00	5,00	20,00	90,00	1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE de retenir LA VARIANTE 1 (Caniveaux CC1 et Trottoirs enrobé noir).
ATTRIBUE le marché de travaux de réfection de la rue du roc à l'entreprise COLAS pour un montant de 137 803.32 € TTC (114 836.10 € HT).

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents.
PREVOIT les crédits au budget communal.

2019-05B-02 PLUI DU PAYS DE STE HERMINE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 131,
Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article R 153-5,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance N°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et modification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,
Vu la délibération N°62-2019-14 en date du 21 mars 2019 de la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral arrêtant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pays de Sainte Hermine,
Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Considérant que la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été transférée à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au titre de ses compétences obligatoires depuis le 1er janvier 2017,

Considérant que l'avis des communes concernées par le périmètre d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est sollicité sur le dossier d'arrêt,

Considérant que cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et qu'en l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable,

Par délibération en date du 16 juin 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du pays de Sainte Hermine a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, dont les objectifs sont les suivants :

- Construire et exprimer le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine en se dotant d'un outil à la hauteur de l'attractivité du territoire et qui permette de poursuivre son développement démographique et économique,
- Rechercher un développement du territoire de qualité pour le long terme, en trouvant l'équilibre entre renouvellement et développement urbain et rural, sauvegarde des milieux agricoles, prise en compte de l'environnement et qualité architecturale et paysagère,
- Définir ensemble les besoins du territoire de manière globale et cohérente, notamment en termes d'équipements publics afin d'améliorer l'accès aux services,
- Elaborer et mettre en œuvre une politique de l'habitat partagée, permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, en définissant des objectifs adaptés Commune par Commune et en optimisant le foncier constructible,
- Satisfaire aux obligations règlementaires en inscrivant le PLUiH dans une démarche de développement durable, en adaptant les règles d'urbanisme pour qu'elles soient adaptées aux réalités économiques, environnementales et sociales actuelles,
- Décliner les documents supra-communaux et notamment les orientations et objectifs du futur SCOT du Pays de Luçon, en matière de réduction de consommation des espaces agricoles.

Suite à la reprise de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Sainte Hermine par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral et compte tenu du fait que le périmètre ne couvre pas l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, cette dernière a été contrainte de ne pas reprendre le volet Habitat.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire le 19 avril 2018. Conformément à l'article L.153-14 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté en Conseil Communautaire le 21 mars 2019.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté.

➤ Après présentation du dossier complet du plui de Ste Hermine plusieurs erreurs matérielles ont été relevées :

➤ Sur Saint Hilaire du Bois :

- Parcelle N°230C 1583: La station de Lavage n'est pas matérialisée
- Parcelle N°230C 577: La Grande Petellerie pastillage d'entreprise à supprimer.
- Sur La Caillère :
 - Parcelle N°B 400: La Boucherie pastillage d'entreprise à supprimer.
 - Parcelle N°A 167: Route de La Chataigneraie zone Ub ne couvre pas toutes les constructions de la parcelle.
 - Demande de constructibilité totale ou partielle Rue du Turdeau parcelle N°B 349/1341/1340/1395.
 - Ligne de conservation des vitrines dans le cœur de bourg de La Caillère : Supprimer la ligne devant les parcelles N°B119/ B118/B1408/B1166/B1165 (rue de la raffinerie) et B823/B78/B79/B80 (Place St Jean).

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 13 voix pour :

- **Donne un avis favorable** au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté, tel qu'il est annexé à la présente délibération

2019-05B-03- QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux pour l'aménagement du bourg est en cours de parution. Le retour des offres est prévu le 12 Juin prochain. Elle souhaite l'avis du conseil municipal à ce sujet.

Mme le Maire laisse la parole à Mr Yves PICANT concernant le déménagement de l'ancienne salle du Conseil à la Mairie. Afin de libérer de la place au rez de chaussée, il est convenu avec l'ADMR de reprendre leur bureau et d'installer l'association à l'étage. Avant cela il faut déménager la salle et prévoir quelques travaux. Le déménagement se déroulera le Mercredi 5 Juin de 8h00 à 9h30.

Mr Yves PICANT informe que le four du restaurant scolaire a été livré ce jour.

Mr de BEAUSSE informe que les travaux d'espaces verts sur l'aménagement de St Hilaire sont en cours.

Mr PEAUD informe qu'il a pris contact avec des élagueurs pour l'aire de pique-nique. Il informe qu'il y a un nid d'abeille dans un tronc d'arbres, qu'un contact a été pris avec Mr ALLETRU de la poêle sèche mais que la reine est installée trop profondément dans l'arbre pour récupérer l'essaim.

Mr PEAUD explique la demande de Mr et Mme LEVASSEUR, nouveaux habitants concernant son fossé.

La séance est levée à 20h44.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.